



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**Logement  
social**



Maj 03/26 - graphisme atelierpoivre noir - Ne pas jeter sur la voie publique

### CCAS

> 2 place de l'Hôtel de Ville  
74200 Thonon-les-Bains  
> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains  
[ccas@ville-thonon.fr](mailto:ccas@ville-thonon.fr) - 04 50 70 69 50

### Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

### Par téléphone :

lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,  
mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h



[ville-thonon.fr](http://ville-thonon.fr)





## Qui peut effectuer cette démarche ?

### Toute personne qui souhaite déposer une demande de logement social

Etre de nationalité française ou en situation régulière sur le territoire.  
L'obtention d'un logement social s'effectue sous condition de ressources.



## Quand effectuer cette démarche ?

- ▶ **Toute l'année.**



## Quels sont les délais ?

- ▶ Obtention du Numéro Unique de Demandeur sous **3 semaines**
- ▶ Valable un an, la demande est à renouveler chaque année avant échéance.



## Comment effectuer cette démarche ?

- ▶ Directement sur le site national d'enregistrement : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)
- ▶ Possibilité de rendez vous le matin si besoin d'aide pour remplir le dossier (sous 10 jours)
- ▶ **Par courriel ou courrier**, accompagné des documents à fournir



## Quels sont les documents à fournir ?

- ▶ **Pièces d'identité** de toutes les personnes à loger et le **livret de famille** ou les **extraits d'acte de naissance** pour les enfants.
- ▶ Les **2 derniers avis d'imposition (N-1, N-2)**
- ▶ Les **numéros de sécurité sociale** du demandeur et du co-demandeur
- ▶ **Cerfa 14069\*05** à télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149> ou à retirer à l'accueil du service aux horaires d'ouverture



## A quel tarif ?

- ▶ Cette démarche est **gratuite**

